Servitudes d'utilité publique

Porter à connaissance de l'État à l'échelle de la

Communauté de communes de Pouillon

Document établi le 01/07/2016

Direction départementale des territoires et de la mer

www.landes.gouv.fr

ATTENTION

La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes ; celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)

Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

Contours administratifs

- Communes

Servitudes d'utilité publique

- A2 - Canalisations souterraines d'irrigation
- A4 - Libre passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau
- AC1 - Protection des monuments historiques
- AC2 - Sites inscrits et classés

AS1 - Protection des eaux

- Protection éloignée
- Protection immédiate
- Protection rapprochée
- EL3 - Servitude de halage et de marchepied
- I3- Canalisation de gaz

I4- Lignes électriques

- Ligne électrique aérienne
- I6- Mines et carrières
- PT1 - Télécommunication - protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Télécommunication - protection contre les obstacles
- T1 - Voies ferrées
- T5 - Dégagement aéronautique

NOTA :

-La servitude T7 concerne tous les territoires situés à l'intérieur des zones de dégagement T5

Impression du 29/7/2016
Par : DDTM40/MCPT - ep - QGis_v_2.12.2-Lyon
Tous droits de reproduction réservés
T:/M_SIG/SAN/PRA/CC_Pouillon/PROJET_QGIS/PAC_SUP_ep_0212.qgs

Source :
Fonds cartographique : © IGN Bd Parcellaire® 2013,
Données : ©STAP40, DDTM40, DRAC Aquitaine